

---

---

**Produits d'assistance pour personnes en  
situation de handicap — Classification et  
terminologie**

*Assistive products for persons with disability — Classification and  
terminology*

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 9999:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/be3590fd-f8fb-4a8c-8138-480f34caf859/iso-9999-2007)

[https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/be3590fd-f8fb-4a8c-8138-  
480f34caf859/iso-9999-2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/be3590fd-f8fb-4a8c-8138-480f34caf859/iso-9999-2007)



**PDF – Exonération de responsabilité**

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

[ISO 9999:2007](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/be3590fd-f8fb-4a8c-8138-480f34caf859/iso-9999-2007)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/be3590fd-f8fb-4a8c-8138-480f34caf859/iso-9999-2007>

© ISO 2007

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20  
Tel. + 41 22 749 01 11  
Fax. + 41 22 749 09 47  
E-mail [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

## Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction .....	v
1 <b>Domaine d'application</b> .....	1
2 <b>Références normatives</b> .....	1
3 <b>Termes et définitions</b> .....	1
4 <b>Principe</b> .....	3
5 <b>Éléments et règles utilisés dans la classification</b> .....	3
5.1 <b>Construction</b> .....	3
5.2 <b>Codes</b> .....	4
5.3 <b>Titres des classes, des sous-classes et des divisions</b> .....	4
5.4 <b>Règles utilisées dans la classification</b> .....	5
6 <b>Index</b> .....	5
7 <b>Classification</b> .....	5
7.1 <b>Généralités</b> .....	5
7.2 <b>Classification à un niveau — Classes</b> .....	5
7.3 <b>Classification à deux niveaux — Classes et sous-classes</b> .....	6
7.4 <b>Classification détaillée à trois niveaux avec explications, éléments exclus et références</b> .....	10
<b>Annexe A (informative) Table de conversion entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> édition (2002 et 2006 respectivement)</b> .....	70
<b>Annexe B (informative) ISO 9999 «Produits d'assistance pour personnes atteintes d'un handicap — Classification et terminologie» membre de la Famille OMS des classifications internationales</b> .....	89
<b>Bibliographie</b> .....	90
<b>Index alphabétique</b> .....	91

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 9999 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 173, *Appareils et accessoires fonctionnels pour les personnes handicapées*, sous-comité SC 2, *Classification et terminologie*.

Cette quatrième édition annule et remplace la troisième édition (ISO 9999:2002), qui a fait l'objet d'une révision technique.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/be3590fd-f8fb-4a8c-8138-480f34caf859/iso-9999-2007>

## Introduction

Les produits d'assistance (y compris les logiciels) sont classés selon leur fonction. La classification consiste en trois niveaux hiérarchiques et chaque code consiste en trois paires de chiffres. Comme pour d'autres classifications, et pour les codes à chaque niveau, des notes explicatives, des éléments inclus, des éléments exclus et des références sont donnés. Mis à part le texte explicatif et la classification proprement dite, une table de conversion entre l'ISO 9999:2002 et la présente édition de l'ISO 9999:2006, ainsi qu'un index alphabétique, sont fournis afin de faciliter l'utilisation de la classification et de la rendre plus accessible.

Dans cette quatrième édition de l'ISO 9999:2006, le titre a été modifié de «*Aides techniques pour personnes atteintes d'incapacité — Classification et terminologie*» en «*Produits d'assistance pour personnes en situation de handicap — Classification et terminologie*». Ainsi, les «Aides techniques» sont désignées par l'appellation «*Produits d'assistance*».

L'ancienne classe 21 «*Aides à la communication, à l'information et à la signalisation*» a fait l'objet d'une révision et a été remplacée par une nouvelle classe 22, «*Produits d'assistance à la communication et à l'information*».

### Relations avec la famille OMS des classifications internationales

En 2003, l'ISO 9999 a été reconnue comme étant apparentée à la famille OMS des classifications internationales (OMS-FCI). L'OMS/FCI comporte des classifications de grande qualité pour les secteurs applicables du système de santé. Grâce à cette inclusion, l'utilisation de la présente Norme internationale sera renforcée.

L'ISO 9999 utilise la terminologie de la Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIF, OMS, 2001). La CIF est une classification des domaines relatifs à la santé et domaines connexes. Ces domaines sont classés d'un point de vue organique, individuel et social au moyen de deux listes: une liste de fonctions organiques et de structures anatomiques, et une liste de domaines d'activité et de participation. Étant donné que le fonctionnement et l'incapacité d'un individu sont associés à un contexte, la CIF inclut également une liste de facteurs d'environnement. La CIF est une des classifications fondamentales de la FCI-OMS.

Un document distinct est en cours d'élaboration afin de montrer le lien entre l'ISO 9999 et la CIF au niveau des codes. Ce document peut être obtenu sur demande auprès du secrétariat de l'ISO/TC 173/SC 2.

### Propositions de modifications

**Les propositions de modifications ou d'ajouts à la présente Norme internationale, quant aux classes actuelles et aux nouvelles classes/sous-classes/divisions proposées, qui prennent en compte les règles de classifications données, peuvent être soumises à un organisme national membre de l'ISO accompagnées d'une note explicative justifiant la proposition. Voir pour les adresses des organismes nationaux membres: <http://www.iso.org>.**

NOTE 1 Une partie des produits d'assistance pour personnes atteintes d'un handicap peut être classée comme dispositifs médicaux, qui doivent remplir les exigences de la directive du Conseil 93/42 CEE de juin 1993. Les exigences générales pour les produits d'assistance pour personnes atteintes d'un handicap sont données dans l'EN 12182:1999.

NOTE 2 Les organismes nationaux membres sont incités à améliorer l'accessibilité de la classification par l'ajout de synonymes en langue nationale à la norme mise en place au niveau national.

NOTE 3 Les dispositifs existant sur le marché sont inclus lorsqu'ils sont utilisés en tant que produits d'assistance pour personnes handicapées.

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 9999:2007

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/be3590fd-f8fb-4a8c-8138-480f34caf859/iso-9999-2007>

# Produits d'assistance pour personnes en situation de handicap — Classification et terminologie

## 1 Domaine d'application

La présente Norme internationale établit une classification des produits d'assistance, fabriqués spécialement ou généralement disponibles, pour les personnes atteintes d'un handicap.

Les produits d'assistance utilisés par une personne atteinte d'un handicap, qui nécessitent l'aide d'une autre personne pour les faire fonctionner, font partie de la classification.

Les articles suivants sont spécifiquement exclus de la présente Norme internationale:

- les articles utilisés pour l'installation des produits d'assistance;
- les solutions obtenues par la combinaison de produits d'assistance individuellement classés dans la présente Norme internationale;
- les médicaments;
- les produits d'assistance et les instruments que seuls les professionnels de la santé utilisent;
- les solutions non techniques, telles que l'assistance personnelle, les chiens d'aveugles ou la lecture labiale;
- les dispositifs implantés;
- l'aide financière.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 1087-1, *Travaux terminologiques — Vocabulaire — Partie 1: Théorie et application*

ISO 1087-2, *Travaux terminologiques — Vocabulaire — Partie 2: Applications logicielles*

## 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent.

### 3.1

#### activité

réalisation d'une tâche ou d'une action par une personne

[CIF 2001, OMS]

### 3.2

#### **limitations d'activité**

difficultés qu'une personne peut rencontrer pour mener une activité

[CIF 2001, OMS]

### 3.3

#### **produit d'assistance**

tout produit (y compris tout dispositif, équipement, instrument, technologie et logiciel) fabriqué spécialement ou généralement sur le marché, destiné à prévenir, à compenser, à contrôler, à soulager ou à neutraliser les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de la participation

NOTE Dans la présente Norme internationale, le terme «Produits d'assistance» remplace le terme «Aides techniques» utilisé dans les éditions précédentes.

### 3.4

#### **fonction organique**

fonctions physiologiques des organes (y compris les fonctions psychologiques)

[CIF 2001, OMS]

### 3.5

#### **structures anatomiques**

parties anatomiques du corps, telles que les organes, les membres et leurs composants

[CIF 2001, OMS]

### 3.6

#### **classification**

système de concepts ou ensemble structuré de concepts, établi conformément à leurs relations mutuelles, chaque concept étant déterminé par un code systématique et par sa position dans le système de concepts

### 3.7

#### **classe**

ensemble d'articles analogues, divisés selon des règles établies et/ou choisies

### 3.8

#### **incapacité**

terme générique désignant les déficiences, les limitations d'activité et les restrictions de participation, il dénote l'aspect négatif de l'interaction entre une personne (ayant un problème de santé) et les facteurs contextuels de cette personne (facteurs d'environnement et facteurs personnels)

[CIF 2001, OMS]

### 3.9

#### **facteurs d'environnement**

environnement physique, social et psychologique dans lequel les personnes vivent et mènent leur vie

[CIF 2001, OMS]

### 3.10

#### **fonctionnement**

terme général désignant les fonctions corporelles, les structures anatomiques, les activités et la participation, il dénote l'aspect positif de l'interaction entre une personne (avec un état de santé) et les facteurs contextuels de cette personne (facteurs d'environnement et facteurs personnels)

[CIF 2001, OMS]

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)



**3.11****déficiences**

problèmes relatifs aux fonctions organiques ou à la structure anatomique, tels qu'un écart important ou une perte de l'usage

[CIF 2001, OMS]

**3.12****personne atteinte d'un handicap**

personne qui a une ou plusieurs déficiences, une ou plusieurs limitations d'activité, une ou plusieurs restrictions de la participation, ou une combinaison de déficiences, de limitations d'activité et/ou de restrictions de la participation

[CIF 2001, OMS]

**3.13****participation**

implication dans une situation de la vie réelle

[CIF 2001, OMS]

**3.14****restrictions de la participation**

problèmes qu'une personne peut rencontrer pour s'impliquer dans une situation de la vie réelle

[CIF 2001, OMS]

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

**4 Principe**

La classification repose sur la fonction des produits faisant l'objet du classement.

En particulier, il convient de noter que les produits d'assistance utilisés exclusivement pour l'entraînement des capacités appartiennent à la classe 05. Les produits d'assistance ayant une fonction autre que l'entraînement mais qui peuvent aussi être utilisés pour l'entraînement sont inclus dans la classe couvrant leur fonction principale.

Les logiciels sont classés au niveau de la classification concernant leur fonction.

**5 Éléments et règles utilisés dans la classification****5.1 Construction**

La classification se décompose en trois niveaux hiérarchiques, appelés respectivement classes, sous-classes et divisions.

Chaque classe, sous-classe ou division se compose d'un code, d'un titre et, si nécessaire, d'une note explicative et/ou d'une référence à d'autres parties de la classification.

Les notes explicatives sont utilisées pour clarifier le contenu de la classe, de la sous-classe ou de la division. Les éléments inclus et/ou les éléments exclus servent à fournir des exemples.

Les références ont deux fonctions:

- distinguer les classes, les sous-classes ou les divisions,
- fonction informative, par exemple, les références entre produits apparentés.

Les références sont généralement faites au niveau le plus bas possible.

## **5.2 Codes**

**5.2.1** Le code se compose de trois paires de chiffres.

La première paire de chiffres indique une classe, la deuxième paire indique une sous-classe et la troisième paire une division.

Pour des raisons pratiques, dans la présente Norme internationale, les classes sont indiquées par une paire de chiffres seulement (en supprimant deux paires de zéros) et les sous-classes par deux paires de chiffres (en supprimant une paire de zéros).

Le code détermine respectivement la position de la classe, de la sous-classe ou de la division dans la classification.

**5.2.2** Les chiffres des codes ont été choisis au départ par tranches de trois. Dans les révisions ultérieures, les chiffres intermédiaires ont été utilisés pour introduire de nouvelles classes, sous-classes et divisions sans changer complètement la classification.

Dans la présente révision, les codes utilisés au départ pour classer des articles aujourd'hui retirés de la classification ne sont pas utilisés pour classer de nouveaux articles ajoutés à la classification.

**5.2.3** Les classes 00, 01, 02, de 90 à 99, ainsi que les sous-classes et divisions correspondantes, sont réservées à des applications d'ordre national.

Une position fixe 89 est réservée à tous les niveaux des produits d'assistance classés dans la catégorie «autre».

Par ailleurs, des niveaux supplémentaires peuvent être ajoutés à toute partie de la classification pour répondre à des besoins d'ordre national ou local.

**5.2.4** Une table de conversion détaillant les différences de codification entre la précédente révision et la présente révision de la classification est donnée pour information à l'Annexe A.

## **5.3 Titres des classes, des sous-classes et des divisions**

**5.3.1** Dans la mesure du possible, la terminologie adoptée est celle correspondant à l'usage courant.

**5.3.2** Tous les titres adoptés dans la classification sont au pluriel.

**5.3.3** Les titres au niveau de la classe décrivent généralement un domaine étendu de la fonction, par exemple, «Produits d'assistance au ménage». Au niveau des classes, les titres décrivant un produit particulier ne sont utilisés que lorsque le titre est largement répandu ou lorsque la fonction du produit apparaît explicitement dans le nom, par exemple, «Orthèses et prothèses».

**5.3.4** Les titres du niveau de la sous-classe décrivent une fonction particulière, par exemple, «Produits d'assistance à la lecture», dans le domaine étendu couvert par la classe, par exemple, «Produits d'assistance à la communication et à l'information».

**5.3.5** Les titres du niveau de la division décrivent des produits particuliers, par exemple, «Chevalets de lecture et porte-livres», couverts par la sous-classe, par exemple, «Produits d'assistance à la lecture».

**5.3.6** Si un produit d'assistance est utilisé par des personnes atteintes d'une incapacité spécifique ou par des personnes d'âge ou de sexe particulier, et seulement dans ce cas, le titre utilisé peut se référer à ce groupe de personnes.

## 5.4 Règles utilisées dans la classification

**5.4.1** Une classe est égale à la somme de ses sous-classes et une sous-classe à la somme de ses divisions.

**5.4.2** Les pièces détachées et accessoires de produits d'assistance, les produits d'assistance personnalisés et les adaptations individuelles dans les logements et autres lieux font généralement partie des produits d'assistance auxquels ils sont associés.

**5.4.3** Les pièces détachées, les accessoires et les adaptations sont classés séparément quand ils correspondent à un groupe de produits d'assistance. Ils sont alors classés aussi près que possible du groupe de produits d'assistance auquel ils sont associés, par exemple, 12 07 «Accessoires pour produits d'assistance à la marche».

**5.4.4** La classification est organisée de telle sorte que tous les produits d'assistance puissent être classés sans être soumis à des essais ou mesurés.

**5.4.5** Une classification des produits d'assistance hypothétiques a été évitée.

**5.4.6** Les classes sont créées de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur la description de la fonction étendue d'autres classes. Les sous-classes sont créées de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur la fonction spécifique d'autres sous-classes. Les divisions sont créées de telle sorte qu'elles n'empiètent pas sur les produits d'autres divisions.

## iTeh STANDARD PREVIEW (standards.iteh.ai)

## 6 Index

Un index alphabétique est inclus pour information afin de simplifier l'accès à la classification.

L'index inclut des termes utilisés dans les éléments inclus et renvoie aux termes de la classification.

## 7 Classification

### 7.1 Généralités

Dans le présent article, la classification est présentée selon trois niveaux distincts:

- niveau de classe (7.2);
- niveau de classe et sous-classe (7.3);
- classification détaillée avec explications et références (7.4).

### 7.2 Classification à un niveau — Classes

- 04 Produits d'assistance au traitement médical individuel
- 05 Produits d'assistance à la (ré)éducation des capacités
- 06 Orthèses et prothèses
- 09 Produits d'assistance aux soins et à la protection personnels
- 12 Produits d'assistance à la mobilité personnelle
- 15 Produits d'assistance aux activités domestiques
- 18 Aménagements et adaptations des logements et autres lieux

- 22 Produits d'assistance à la communication et à l'information
- 24 Produits d'assistance à la manipulation des objets et des dispositifs
- 27 Produits d'assistance permettant d'améliorer l'environnement, les outils et les machines
- 30 Produits d'assistance aux loisirs

### 7.3 Classification à deux niveaux — Classes et sous-classes

#### 04 Produits d'assistance au traitement médical individuel

- 04 03 Produits d'assistance au traitement des affections respiratoires
- 04 06 Produits d'assistance au traitement des affections circulatoires
- 04 09 Produits d'assistance pour la photothérapie
- 04 15 Produits d'assistance à la dialyse
- 04 19 Produits d'assistance à l'administration des médicaments
- 04 22 Équipement de stérilisation
- 04 24 Équipement et matériel d'essais physique, physiologique et biochimique
- 04 25 Matériels de contrôle et d'évaluation de la cognition
- 04 27 Stimulateurs
- 04 30 Produits d'assistance à la thermothérapie ou à la cryothérapie
- 04 33 Produits d'assistance à la prévention des escarres (matériels antiescarres)
- 04 36 Produits d'assistance à la (ré)éducation de la perception
- 04 39 Produits d'assistance à l'exercice de la vision
- 04 45 Produits d'assistance au traitement par élévation vertébrale
- 04 48 Équipement pour l'entraînement du mouvement, de la force et de l'équilibre

#### 05 Produits d'assistance à la (ré)éducation des capacités

- 05 03 Produits d'assistance à la thérapie et à l'apprentissage de la communication
- 05 06 Produits d'assistance à la (ré)éducation de la communication alternative et augmentative
- 05 09 Produits d'assistance à l'apprentissage de la continence
- 05 12 Produits d'assistance à la (ré)éducation des aptitudes cognitives
- 05 15 Produits d'assistance à la (ré)éducation des fonctions de base
- 05 18 Produits d'assistance à la formation dans différents domaines éducatifs
- 05 21 Produits d'assistance à la formation professionnelle
- 05 24 Produits d'assistance à la (ré)éducation des arts
- 05 27 Produits d'assistance à la (ré)éducation des aptitudes sociales
- 05 30 Produits d'assistance à la (ré)éducation des éléments d'entrée
- 05 33 Produits d'assistance à la (ré)éducation dans les activités de la vie quotidienne

#### 06 Orthèses et prothèses

- 06 03 Orthèses rachidiennes
- 06 04 Orthèses abdominales
- 06 06 Orthèses du membre supérieur (portées sur le corps)

- 06 09 Orthèses du membre supérieur (non portées sur le corps)
- 06 12 Orthèses du membre inférieur
- 06 15 Stimulateurs fonctionnels neuromusculaires (électriques) et systèmes orthopédiques hybrides
- 06 18 Systèmes prothétiques du membre supérieur
- 06 21 Prothèses esthétiques du membre supérieur
- 06 24 Systèmes prothétiques du membre inférieur
- 06 27 Prothèses esthétiques du membre inférieur
- 06 30 Prothèses autres que celles des membres
- 06 33 Chaussures orthopédiques
  
- 09 Produits d'assistance aux soins et à la protection personnels**
- 09 03 Vêtements et chaussures
- 09 06 Produits d'assistance à la protection du corps (portés sur le corps)
- 09 07 Produits d'assistance à la stabilisation du corps (non portés sur le corps)
- 09 09 Produits d'assistance à l'habillage et au déshabillage
- 09 12 Produits d'assistance à l'hygiène
- 09 15 Produits d'assistance aux trachéotomisés
- 09 18 Produits d'assistance à la stomie
- 09 21 Produits pour protéger et nettoyer la peau
- 09 24 Systèmes d'évacuation de l'urine
- 09 27 Collecteurs d'urine
- 09 30 Produits d'assistance pour absorber les urines et les matières fécales
- 09 31 Produits d'assistance évitant les fuites involontaires d'urine et/ou de matières fécales
- 09 33 Produits d'assistance permettant de se laver, de se baigner et de se doucher
- 09 36 Produits d'assistance à la manucure et à la pédicure
- 09 39 Produits d'assistance aux soins des cheveux
- 09 42 Produits d'assistance aux soins dentaires
- 09 45 Produits d'assistance aux soins du visage et aux soins de la peau
- 09 48 Produits d'assistance pour mesurer les paramètres physiques et physiologiques du corps humain
- 09 54 Produits d'assistance aux activités sexuelles
  
- 12 Produits d'assistance à la mobilité personnelle**
- 12 03 Produits d'assistance à la marche manipulés par un bras
- 12 06 Produits d'assistance à la marche manipulés par les deux bras
- 12 07 Accessoires pour produits d'assistance à la marche
- 12 10 Voitures
- 12 12 Adaptations pour voitures
- 12 16 Cyclomoteurs et motocycles
- 12 18 Cycles
- 12 22 Fauteuils roulants à propulsion manuelle

## ISO 9999:2007(F)

- 12 23 Fauteuils roulants à propulsion motorisée
- 12 24 Accessoires de fauteuils roulants
- 12 27 Véhicules
- 12 31 Produits d'assistance au transfert et produits d'assistance permettant de tourner
- 12 36 Produits d'assistance permettant de lever
- 12 39 Produits d'assistance permettant de s'orienter

### **15 Produits d'assistance aux activités domestiques**

- 15 03 Produits d'assistance à la préparation de la nourriture et des boissons
- 15 06 Produits d'assistance pour laver la vaisselle
- 15 09 Produits d'assistance pour manger et boire
- 15 12 Produits d'assistance pour nettoyer la maison
- 15 15 Produits d'assistance à la confection et à l'entretien du linge

### **18 Aménagements et adaptations des logements et autres lieux**

- 18 03 Tables
- 18 06 Équipements d'éclairage
- 18 09 Mobilier d'assise
- 18 12 Lits
- 18 15 Produits d'assistance pour régler la hauteur du mobilier
- 18 18 Dispositifs de soutien
- 18 21 Dispositifs d'ouverture et de fermeture de portails, de portes, de fenêtres et de rideaux
- 18 24 Éléments de construction dans le logement et dans d'autres locaux
- 18 30 Produits d'assistance pour l'accessibilité verticale
- 18 33 Équipements de sécurité pour le logement et autres locaux
- 18 36 Meubles de rangement

### **22 Produits d'assistance à la communication et à l'information**

- 22 03 Produits d'assistance à la vision
- 22 06 Produits d'assistance à l'ouïe
- 22 09 Produits d'assistance à la production vocale
- 22 12 Produits d'assistance pour dessiner et écrire
- 22 15 Produits d'assistance au calcul
- 22 18 Produits d'assistance au maniement des informations audiovisuelles et vidéo
- 22 21 Produits d'assistance à la communication face à face
- 22 24 Produits d'assistance à l'emploi du téléphone (et de la messagerie télématique)
- 22 27 Produits d'assistance à l'alarme, à l'indication et à la signalisation
- 22 30 Produits d'assistance à la lecture
- 22 33 Ordinateurs et terminaux
- 22 36 Dispositifs d'entrée pour ordinateurs

22 39 Dispositifs de sortie pour ordinateurs

**24 Produits d'assistance à la manipulation des objets et des dispositifs**

24 04 Matériel et outils de marquage

24 06 Produits d'assistance à la manipulation de récipients

24 09 Produits d'assistance pour commander et/ou contrôler les dispositifs

24 13 Produits d'assistance de commande à distance

24 18 Produits d'assistance pour compenser et/ou remplacer la fonction du bras et/ou de la main et/ou des doigts

24 21 Produits d'assistance à la saisie à distance

24 24 Produits d'assistance pour le positionnement

24 27 Produits d'assistance pour fixer

24 30 Produits d'assistance permettant de repositionner et de soulever

24 36 Produits d'assistance pour porter et transporter

24 39 Véhicules industriels de transport

24 42 Tapis roulants

24 45 Grues

**27 Produits d'assistance permettant d'améliorer l'environnement, les outils et les machines**

27 03 Produits d'assistance à l'amélioration de l'environnement

27 06 Instruments de mesure

27 09 Mobilier de travail

27 12 Outils actionnés manuellement pour effectuer des travaux particuliers

27 15 Machines, outils à moteur et accessoires

**30 Produits d'assistance aux loisirs**

30 03 Jouets

30 06 Jeux

30 09 Produits d'assistance pour faire des exercices et du sport

30 12 Instruments de musique

30 15 Produits d'assistance à la production de photos, de films et de vidéos

30 18 Outils, matériels et équipements pour la réalisation de travaux manuels

30 21 Outils, matériels et équipements pour le jardinage extérieur et intérieur

30 24 Produits d'assistance à la chasse et à la pêche

30 27 Produits d'assistance au camping et au caravanning

30 30 Produits d'assistance pour fumer

30 33 Produits d'assistance aux soins d'animaux de compagnie